

Deux ans de prison pour l'agresseur du contrôleur

Le tribunal de Beauvais est allé au-delà des réquisitions du procureur qui avait demandé une peine d'un an de prison ferme à l'encontre de Jacinthe Fransner.

MÉRU

DEUX ANS DE PRISON dont six mois avec sursis. C'est la peine infligée hier soir par le tribunal correctionnel de Beauvais à l'encontre de Jacinthe Fransner, ce Méruvien de 20 ans qui avait agressé deux contrôleurs en gare de Méru le 5 novembre dernier. Il faut dire que cette agression sauvage a profondément marqué les esprits. Elle a même eu des conséquences importantes pour la SNCF et les usagers de la ligne Paris - Beauvais (voir encadré).

Tout commence le matin du 5 novembre. Fransner Jacinthe prend le train à Méru pour se rendre en région parisienne afin de signer un CDI. Il est contrôlé dans le train et se rebelle alors qu'il a son titre de transport en poche. Il déclare en avoir « assez d'être contrôlé parce que je suis un Noir de Méru ». Interpellé à la descente du train, il passera la journée en garde à vue. En fin d'après midi, il rentre chez sa sœur à Méru.

« J'allais manger en ville, je suis passé à 20 h 30 dans le souterrain de la gare et le train pour Paris est arrivé. Après je suis parti en ville », raconte-t-il. Pris d'une pulsion, le jeune homme monte sur le quai et croit reconnaître le contrôleur qui l'avait contrôlé quelques heures plus tôt. Il

s'empare d'une barre de fer qu'il aurait trouvée sur le quai et frappe par derrière le contrôleur. Ce dernier tombe à terre mais les coups de barre de fer continuent de pleuvoir sur lui. Seule l'intervention du deuxième contrôleur permet d'interrompre le carnage. « J'ai cru qu'il allait le tuer », expliquera la deuxième victime durant la procédure.

« J'ai cru qu'il allait le tuer »

« Je reconnais avoir agressé le premier contrôleur, avoue Fransner Jacinthe. Je n'ai pas frappé le deuxième mais s'il avait été là je l'aurais agressé pareil. J'allais signer un CDI et j'ai perdu mon travail à cause de la SNCF. Les retards m'ont causé des problèmes quand je travaillais chez Quick à Sarcelles (95). Mon patron se moquait des motifs de mes retards. Pour lui, train ou pas train, j'étais en retard. » Après l'agression,

Fransner Jacinthe retourne chez sa sœur pour se changer avant de revenir à la gare pour, selon lui, « voir s'il n'était pas allé trop loin ». Quelques jours plus tard, un agent surprend une conversation entre jeunes sur le quai de la gare. Ce groupe reproche à l'accusé d'être à l'origine du renforcement des contrôles de gendarmerie à Méru. Interpellé peu après, Fransner Jacinthe reconnaît rapidement les faits.

A la barre, l'accusé maintient que l'agression était pour lui « justifiée », même s'il ne la « referait pas forcément ». Dans ses conclusions, le psychologue qui l'a examiné déclare que Jacinthe Fransner porte « une haine destructrice contre la SNCF et ses agents » et qu'il a du mal à « maîtriser ses émotions ». De son côté, l'avocate de la partie civile a évoqué « le traumatisme des deux contrôleurs » soulignant que « c'est un miracle si l'un des deux n'est pas en fauteuil roulant aujourd'hui tant

l'agression était violente ». Quant à la procureur, elle a mis en exergue la gravité des faits.

« Il y en a qui se tapent des gendarmes, vous, ce sont les contrôleurs, lance-t-elle. Vous êtes comme dans un jeu vidéo, dans une arène où vous êtes le roi sauf que là, la victime peut ne pas se relever. Vous faites partie des gens qui font une réputation totalement surfaite à Méru. Quand on rentre pour se changer avant de revenir sur les lieux du crime, on est responsable de ses actes. Quand on se vante auprès de ses copains, on l'est aussi. »

Face à ces réquisitions, l'avocate de la défense a demandé au tribunal de « ne pas faire de son client un exemple. Il n'est pas responsable de tous les problèmes de cette ligne ». Hier soir, après le jugement, elle ne savait pas encore si son client ferait appel ou pas.

PATRICK CAFFIN

La SNCF estime son préjudice à 124 000 €

« **N**OUS SOMMES SOULAGÉS », c'est par ces mots que le directeur régional des contrôleurs a commenté le jugement prononcé hier. « Ce genre d'agression sauvage n'arrive qu'une fois par an en France, continue-t-il. Avec ce jugement, mes gars vont pouvoir faire le deuil et reprendre une vie normale. »

L'agression du 5 novembre a eu de lourdes conséquences pour la SNCF. Traumatisés, les contrôleurs

ont exigé la présence de forces de police dans les trains de la ligne Paris - Beauvais. Ils ont aussi à plusieurs reprises exercé leur droit de retrait. Depuis le 5 novembre, 78 trains ont été totalement supprimés faute de sécurisation suffisante sur Beauvais - Paris, 34 partiellement et trois mille minutes de retards. Dans un premier calcul, la SNCF estime son préjudice à 124 000 €.

P.C